

Historique, situation et mandats

Fondée en 1981, la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec (FPAMQ) est un syndicat agricole dont la principale mission est de défendre les intérêts sociaux, économiques et personnels des producteurs d'ovins du Québec.

Affiliée à l'Union des producteurs agricoles du Québec (UPA), la FPAMQ est formée de 12 syndicats régionaux et compte désormais 1 015 producteurs dont le nombre de brebis se chiffre à près de 152 500 têtes.

La Fédération gère le plan conjoint des producteurs ovins depuis 1982 et est légalement reconnue par la Régie des marchés agricoles et alimentaires (RMAAQ) sous la Loi de mise en marché. Adopté par les producteurs, ce plan rassemble sur une même plate-forme tous les producteurs afin d'établir des conditions de vente et un prix du produit équitable pour tous. Cette légitimité lui permet de mettre en place des normes de qualité ainsi qu'un plan de promotion visant à positionner favorablement la production ovine au Québec et au Canada. Également, le programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) administré par la Financière agricole du Québec, permet aux producteurs de couvrir une partie de leurs coûts de production.



La Fédération administre l'Agence de vente des agneaux lourds depuis 2007. Pendant l'année 2010-2011, plus de 68 500 agneaux lourds ont été transigés. Elle convient avec les acheteurs des pistes d'amélioration de la Convention de mise en marché des agneaux lourds. Lors de l'assemblée générale annuelle du plan conjoint, la Fédération convient des modifications à apporter au Règlement de vente en commun.

La Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec pilote également des dossiers liés à l'économie, l'identification du produit et l'environnement ainsi qu'à l'élaboration de normes liées à la qualité du produit et au développement de nouveaux marchés.

La Fédération participe à la recherche et au développement de la production de concert avec ses partenaires : la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec (SEM RPQ) et le Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ).

Les principaux mandats de la FPAMQ :

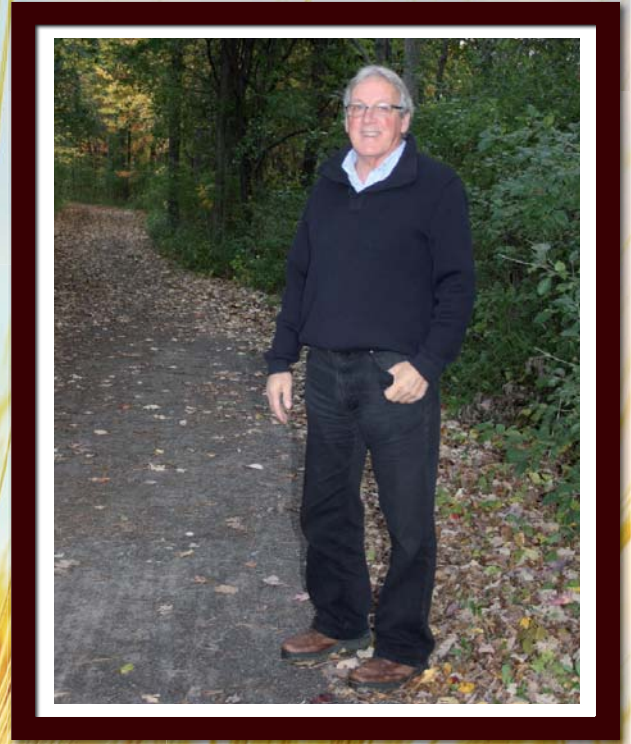
- ☞ Gérer tout programme ou plan concernant la production ovine;
- ☞ Administrer le plan conjoint des producteurs ainsi que différentes activités relatives à la mise en marché;
- ☞ Participer aux activités de vulgarisation, des techniques de productions agricole et ovine et des techniques de santé animale;
- ☞ Évaluer les législations ayant trait au secteur et suggérer des modifications dans le cas échéant.



Mot du président

Entamer une nouvelle décennie est toujours un moment marquant dans une vie. La Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec célèbre son trentième anniversaire cette année. Trente années d'action, de défense, et d'avancement pour les producteurs ovins québécois. Il est bon de prendre le temps afin de se remémorer d'où nous sommes partis et vers où nous désirons aller. En 1981, lors de la création de la Fédération, nous étions convaincus de l'importance de ce regroupement afin qu'ensemble, nous ayons le pouvoir de positionner le secteur et assurer sa pérennité. Aujourd'hui, nous avons toujours cette même conviction et nous devons nous y accrocher.

Tous les indicateurs sont actuellement au vert afin d'accroître la production d'agneaux. En trente ans, jamais la demande pour le produit n'a été aussi forte avec un prix aussi ferme et cela, pour tous types d'agneaux. L'agneau du Québec a su, au fil du temps, se tailler une place de choix sur les marchés et nous devons en être fiers. Les efforts de promotion et de différenciation du produit sont d'ailleurs parmi les raisons qui expliquent pourquoi l'offre ne permet pas de combler la demande. En dépit d'un approvisionnement encore bas, l'offre continue de s'accroître, malgré les bouleversements connus dans le secteur au cours des dernières années. Le nombre d'agneaux lourds transigés à l'Agence de vente est en augmentation de même que leur qualité globale. L'offre hebdomadaire est de plus en plus stable dans l'année, ce qui est de bon augure pour le développement de nouveaux marchés.



Après 28 ans d'intervention, le programme d'Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) a fait peau neuve en 2009 en modifiant la base de l'intervention. Il s'agissait du second changement majeur après l'introduction du régime « agneau lourd » en 1997. Cette démarche entreprise avec la Financière agricole du Québec devait d'être graduelle afin d'assurer l'adaptation des entreprises et un accroissement progressif de leur productivité. En pratique, les problèmes administratifs sont venus gêner l'échéancier de travail et les objectifs n'ont pas été atteints. Nous devons toutefois maintenir nos efforts et notre rigueur. Nous souhaitons d'ailleurs que nos vis-à-vis, à la suite du bilan de deux années d'application de la nouvelle méthode d'indemnisation, aient l'ouverture nécessaire pour atteindre les objectifs initiaux.

Entrée en vigueur en 2004, l'identification permanente de tous les ovins de même que la traçabilité de ces derniers est devenue un incontournable du secteur. Maintenant utilisée par l'Agence de vente des agneaux lourds et par les programmes de sécurité du revenu, il est plus qu'essentiel que le système soit fonctionnel tant au niveau des boucles qu'au niveau de la gestion et des échanges de l'information. Il s'avère toutefois que plusieurs améliorations devront encore être apportées aux identifiants et aux outils technologiques afin d'améliorer la déclaration des événements de traçabilité. Le secteur a été proactif à l'avènement de la traçabilité avec comme condition qu'il y ait un prolongement de la traçabilité jusqu'au consommateur. Il est plus que temps de parfaire ce qui est en place, puisqu'il en va du revenu de nos entreprises et que le gouvernement étende le système aux autres maillons de la chaîne, tel qu'il a été prévu.

Une des préoccupations constante de la production est bien entendu, la santé de nos troupeaux. Après une crise majeure de la tremblante à la fin des années 90, le gouvernement fédéral a travaillé avec le secteur afin de mettre en place un programme de surveillance et, plus près de nous, d'éradication de la tremblante. Depuis la fin de l'année 2010, l'Agence canadienne d'inspection des aliments procède donc à des analyses de tous les sujets de plus de 12 mois. Dans le cas d'un résultat positif, un programme de retraçage est mis en place, ce qui est une bonne chose en soi. Cependant, en tant que producteurs, nous devons être proactifs dans l'amélioration de la santé de nos sujets. Certains ont déjà mis tous les efforts afin d'améliorer les statuts sanitaires de leur troupeau en participant à des programmes de génotypage ou d'assainissement au Maedi visna. Nous devons donc faire les démarches afin que le secteur ait les appuis des différents paliers de gouvernements afin d'atteindre ces objectifs tout en assurant notre implication individuelle.

Je ne peux conclure sans aborder le travail considérable du conseil d'administration en ce qui a trait au développement de la production et aux orientations prises afin d'assurer son développement. La proposition de mise en place des parts de production lors de l'Assemblée générale annuelle 2010 a porté la réflexion sur la dispersion des entreprises à l'ensemble du territoire québécois, sur l'avenir des fermes familiales et sur l'importance qu'elles produisent pour leur propre compte tout en demeurant indépendante. Il s'agit de l'un des fondements de notre secteur, une particularité que nous devons défendre avant qu'il soit impossible de retourner en arrière. Différentes propositions seront faites dans les prochains mois à cet effet. C'est une préoccupation que nous avons et à laquelle, nous pouvons tous ensemble trouver une solution.

Je remercie les membres du conseil d'administration ainsi que le personnel de la Fédération pour les efforts réalisés.

Langis Croft

Langis Croft
Président

Mot de la directrice générale

La dernière année aura constitué le point tournant du secteur ovin québécois qui a réalisé, plus que jamais, l'importance de la productivité et de l'efficacité des entreprises. La hausse des prix de vente sur le marché pour tous types d'agneaux est de bonne augure pour le développement du secteur; toutefois, les modifications apportées au programme Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) atténuent l'engouement du marché et créent un changement important dans les façons de faire des entreprises qui doivent faire face à des enjeux de taille tels que les coûts de production élevés, l'hétérogénéité des entreprises et le besoin d'adaptation à cette période de transition.

Signaux positifs du marché

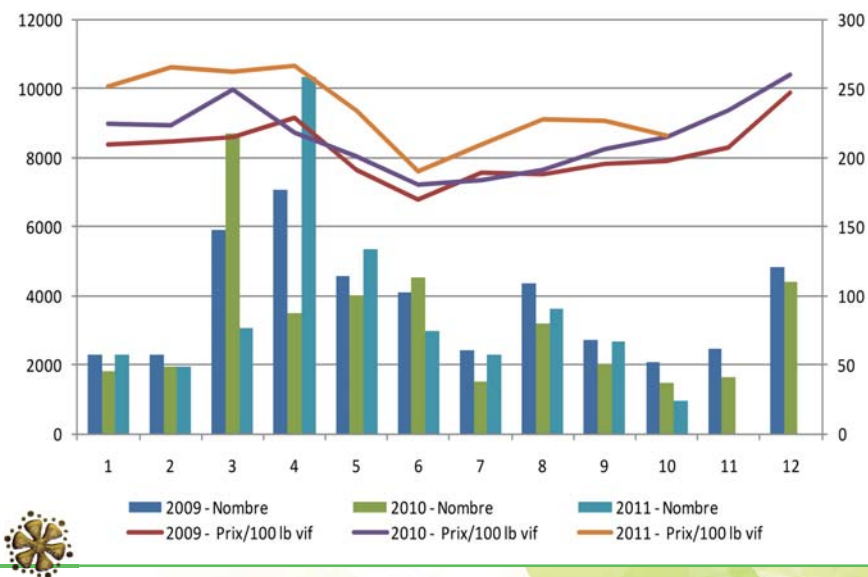
Le prix de vente des agneaux de lait et légers ont connu une hausse de 10 % par rapport à la même période de 2010. Au niveau du volume, le nombre d'agneaux de lait transigés à l'encan de St-Hyacinthe s'est accru de 9 % comparativement à 25 % pour les agneaux légers. Le coût de production des agneaux lourds expliqués en partie par l'accroissement du prix des grains et le manque de liquidités des entreprises ont amené plusieurs producteurs à opter pour la production d'agneau léger au lieu de l'agneau lourd et ce, malgré le fort potentiel de croissance de l'animal.



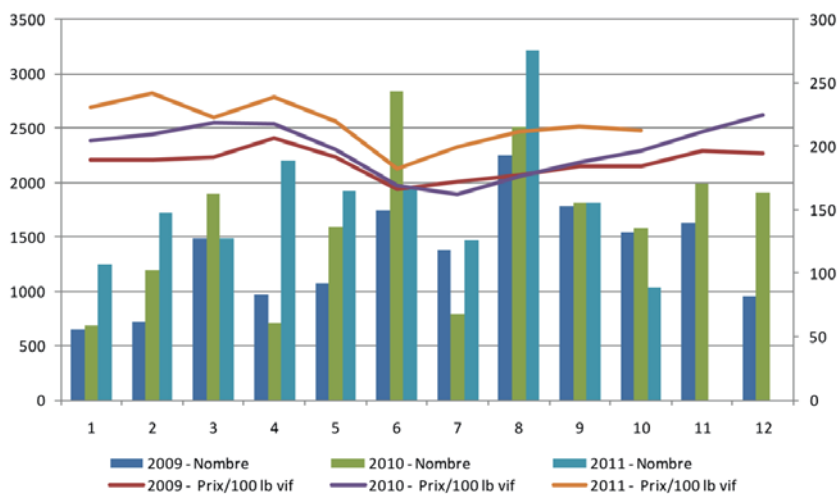
Pour ce qui est de l'agneau lourd, les prix sont négociés un an à l'avance. En février 2011, la Fédération a pris entente avec les acheteurs sur des niveaux de prix qui ont été révisés en avril 2011. Dès lors, les différentes parties ont convenu d'une fixation de quatre périodes de prix par année au lieu de deux. Les prix négociés, quoique intéressants dans les premières semaines d'application, ont été légèrement plus bas que celui qui se pratiquait sur le marché de référence durant la période hivernale. Le comité de travail de l'Agence de vente a proposé un nouveau mécanisme de fixation des prix qui sera négocié à l'automne 2011.

La demande pour les produits ovins est très forte et devrait se maintenir pour la prochaine année.

Évolution du nombre et du prix des AGNEAU DE LAIT TRANSIQUÉS, 2009-2011



Évolution du nombre et du prix des AGNEAU LÉGER TRANSIQUÉS, 2009-2011



Parts de production

Lors de l'Assemblée générale annuelle de 2010, les délégués ont traité une proposition de mise en place de parts de production dans l'agneau lourd. Les objectifs de la proposition étaient de prioriser l'accès au marché aux producteurs ayant mis en marché des agneaux lourds régulièrement au cours d'une période donnée dans le cas d'accroissement de la production et que l'offre devienne supérieure à la demande. Compte tenu de la forte demande, il s'agit d'un moment judicieux pour la mise en place d'un tel système. Les historiques de production seraient réservés aux agneaux nés et élevés au Québec par le même producteur et pour son propre compte. Ce mécanisme a été présenté pour fins d'étude dans chacun des syndicats ovins régionaux et sera débattu lors de l'Assemblée générale annuelle de 2011.



Amélioration de l'efficacité des entreprises

En plus des signaux positifs en provenance du marché, on note une amélioration de la qualité des agneaux lourds vendus, ce qui vient bonifier le prix de vente. Par ailleurs, le Centre d'expertise en production ovine offre des services-conseil de première ligne à plus de 190 producteurs ovins répartis sur l'ensemble du territoire québécois. L'investissement réalisé par les producteurs dans ses services aura un effet levier sur l'amélioration générale du secteur. Par ailleurs, les nouvelles exigences en ce qui a trait aux sujets reproducteurs vendus, dont la participation au programme d'évaluation génétique GenOvis auront un effet à moyen terme sur la qualité du cheptel ovin québécois. La stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises annoncée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a permis, en cours d'année, d'appuyer les démarches entreprises par la Fédération dans le passé afin d'inciter les producteurs à accroître leur efficacité.

1 Préoccupation de l'efficacité des entreprises ovines.

2 Volonté de donner aux producteurs les outils pour s'améliorer.

3 Assurer la pérennité et le développement de l'ensemble du secteur.

Restructuration du secteur

Malgré l'alignement presque parfait des astres pour permettre le développement et l'avancement du secteur, on constate une diminution importante du cheptel ovin québécois et la fermeture d'entreprises. Les changements apportés au programme Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), le peu de temps imparti pour permettre l'adaptation aux nouvelles exigences du programme, la lourdeur administrative de la traçabilité adjointe au programme de sécurité du revenu et le manque de liquidités au niveau des entreprises sont autant de facteurs qui ont entravé l'essor du secteur. La production ovine québécoise est répartie sur l'ensemble du territoire, les entreprises ont des tailles et des structures très différentes. Les économies d'échelles ne sont pas nécessairement une évidence. Il sera par conséquent, judicieux de permettre à ceux qui ont produit et qui produisent l'Agneau du Québec de maintenir leur place sur le marché.

CONCERTATION : ACCROÎTRE LA MOBILISATION ET SE DONNER UNE VISION COMMUNE POUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR			
PRODUCTION	RENTABILITÉ	QUALITÉ DU PRODUIT	MISE EN MARCHÉ
<ul style="list-style-type: none">☞ Augmenter les volumes.☞ Recruter de nouveaux producteurs.	<ul style="list-style-type: none">☞ Accroître la rentabilité.☞ Assurer la pérennité.☞ Valoriser tous les types d'agneaux.	<ul style="list-style-type: none">☞ Répondre aux besoins du marché.☞ Uniformiser.☞ Régulariser de l'approvisionnement.☞ Améliorer la génétique.	<ul style="list-style-type: none">☞ Faire de la promotion.☞ Accroître la notoriété des produits du Québec.☞ Assurer l'accès aux abattoirs et aux réseaux de distribution.
ENCADREMENT ET SOUTIEN AUX PRODUCTEURS			



Rationaliser, prioriser et assurer l'adhésion

Suite au maintien de la classification des agneaux lourds et de la mise en place de l'Agence de vente, la Fédération a dû absorber des pertes financières sur les activités réalisées. La Fédération a mis en place un plan de financement et poursuivi ses efforts de rationalisation afin d'acquitter sa dette. Il faudra décupler les efforts afin d'atténuer les effets de la baisse de la production sur les revenus de l'organisation et maintenir un niveau de qualité répondant aux attentes et aux besoins des producteurs. Pour ce faire, la mise en place de comités de travail, au printemps 2011, a permis aux membres de s'impliquer davantage et d'assurer le dynamisme au sein de l'organisation. En plus d'assurer l'adhésion des membres, cette façon de faire permet de maintenir le traitement d'un nombre considérable de dossiers sans emploi de ressources supplémentaires.



Marie-Eve Tremblay
Directrice générale



Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec

Le conseil d'administration 2010-2011

Le conseil exécutif 2010-2011

LANGIS CROFT,
PRÉSIDENT

MICHEL GENEST,
VICE-PRÉSIDENT
RÉGION D'OUTAOUAIS/
LAURENTIDES

**LOUIS-PHILIPPE
DESROSIER**
RÉGION DE L'ESTRIE

PIERRE WARIDEL
RÉGION DE ST-HYACINTHE

SYLVAIN ARBOUR
RÉGION DE LA GASPÉSIE

YVES CÔTÉ
RÉGION D'ABITIBI/
TÉMISCAMINGUE

ÉRIC JOBIN
RÉGION DE QUÉBEC/BEAUCE

YVES LANGLOIS
RÉGION DU BAS SAINT-LAURENT

PHILIPPE LAPOINTE
RÉGION DU SAGUENAY/
LAC-ST-JEAN

GUY LAROCHELLE
RÉGION DE LANAUDIÈRE

MARC MIMEAULT
RÉGION DE SAINT-JEAN-
VALLEYFIELD

DANY MORNEAU
RÉGION DE LA CÔTE-DU-SUD

MICHEL THIBODEAU
RÉGION DE MAURICIE/CENTRE
DU QUÉBEC

Dany Morneau

Pierre Waridel

Marc Mimeault

Guy Larochelle

Éric Jobin

Louis-Philippe Desrosiers

Yves Langlois

Francine Pelletier

Lucy Mayand

Philippe Lapointe

Langis Croft

(en remplacement de Sylvain Arbour)

(en remplacement de Michel Thibodeau)



Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec

Le personnel



PRÉSENTATION DES EMPLOYÉS

(En ordre d'apparition sur la photographie)

Marie-Eve Tremblay

Directrice générale

- > Elle gère l'ensemble des opérations de la Fédération.

Marion Dallaire

Agente de communication

- > Responsable des bulletins d'information, du site Internet de la Fédération et des communications externes.

Amina Baba-Khelil, agr. M.Sc.

Chargée de projet

- > Elle gère différents dossiers et projets liés à l'agroéconomie et à d'autres secteurs connexes tels la technologie, la santé et la traçabilité.

Johanne Laparé

Secrétaire de direction

- > Elle supporte la direction dans l'exécution des tâches administratives.

Karina Sanschagrin

Commis principale aux opérations de l'Agence de vente

- > Elle effectue diverses tâches administratives dans le cadre de l'Agence de vente des agneaux lourds.

Louis Blouin

Coordonnateur à l'Agence de vente

- > Il est responsable de la coordination des opérations de mise en marché de l'Agence de vente des agneaux lourds.

1981-2011

La Fédération des producteurs d'agneaux et moutons a 30 ans !

Il y a de cela 30 ans, les producteurs ovins entreprenaient une démarche afin d'assurer leur représentation grâce à une voie commune. Une organisation qui devrait défendre leurs intérêts mais également, assurer le développement et la visibilité de leur produit sur les marchés. C'est donc en 1981 que la Fédération Ovine du Québec devient la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec (FPAMQ) en s'affiliant avec l'Union des producteurs agricoles (UPA) : une organisation syndicale professionnelle dont la mission principale est de promouvoir, défendre et développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux des producteurs agricoles de l'ensemble du Québec.

Dès le milieu des années 1970, les différentes mesures gouvernementales auront un impact significatif sur la production agricole qui se diversifie et sur la consommation qui s'accroît. Le programme d'Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) dans le secteur ovin voit d'ailleurs le jour en 1981. À ce moment, 412 entreprises adhèrent au programme avec 54 356 brebis en production. Trente ans plus tard, on compte plus du double du nombre d'entreprises et trois fois plus de brebis en production.

Dans la foulée du rapport Héon, qui confirme le rôle primordial de l'État dans le soutien, l'intensification et la spécialisation de la production et de la mise en marché recommande la mise en place d'une loi encadrant la mise en marché collective qui obligerait les acheteurs à négocier les conditions de la vente pour un produit visé. La Loi sur la mise en marché voit le jour de même que les « plans conjoints ».

« le secteur alimentaire est très important [...]. Il est important de développer ce secteur encore davantage puisque nous importons beaucoup de nourriture au Québec » (Garon, 1978 : cité dans Bouchard, 1990).

W

La production ovine spécialisée est à ce moment à ses premiers balbutiements. On profite de la mouvance de l'agriculture québécoise pour travailler à la mise en place du Plan conjoint des producteurs d'ovins du Québec en 1982.

L'avènement du plan conjoint pour le secteur et d'un programme de sécurité du revenu adapté à la production fondent des bases solides pour le développement des entreprises.

Le regroupement : une décision réfléchie

La concurrence sur le marché de la viande d'agneau, en provenance principalement de la Nouvelle-Zélande, est déjà bien établie. Les producteurs néozélandais obtiennent un bon prix autant pour la laine, qui est à l'origine du développement de cette production dans ce pays, que pour la viande. Les volumes produits et les conditions d'élevage permettent d'avoir des coûts de production relativement bas. Le climat québécois ne permet pas aux producteurs d'appliquer la même formule de production. Ils orientent la production vers un approvisionnement continu des marchés et une différenciation du produit afin de se positionner face à cette concurrence. Le regroupement des producteurs sous une entité unique est donc un moyen privilégié pour faire avancer le secteur.



1981 : Création de la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec

1982 : Mise en place du volet Agneau au programme Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)

1982 : Mise en place du Plan conjoint des producteurs d'ovins du Québec

Organisation du marché - Enchère électronique obligatoire

Le **15 septembre 1989**, après plusieurs mois de réflexion, la première enchère électronique obligatoire voit le jour. Cependant, cette initiative avortera lors d'une assemblée générale spéciale en 1990 car les producteurs sont divisés sur le sujet. Malgré l'intérêt des membres, il est décidé que le 1^{er} avril 1990, l'enchère électronique obligatoire soit suspendue. Les principaux problèmes concernant l'enchère électronique sont le non-respect des conventions, le retard des paiements, les agneaux annoncés et non-vendus, le manque de ressources humaines et financières et les problèmes liés au transport, à l'abattage et au classement.



1991, Les producteurs ovins entreprennent des démarches auprès du gouvernement fédéral afin d'assurer un contrôle de façon plus efficace des **importations** d'agneaux en provenance de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

1993, la Fédération adhère à **Qualité-Québec**. Cette initiative vise à mieux définir et faire connaître les modalités concernant le contrôle de la qualité et la provenance des agneaux vendus sous cette étiquette.

Promotion

À partir de 1992, la Fédération investit une part importante de son budget dans une campagne promotionnelle sur l'agneau du Québec, un agneau différent puisqu'il est vendu à l'année et produit dans des bergeries. Ainsi, au cours des années qui suivront, plusieurs objets promotionnels de recettes sont publiés tels : des fiches; un livre, *L'agneau de bergerie*, un dépliant; *Ce serait trop bête de croire que tous les agneaux sont les mêmes !* De plus, des affiches sont distribuées.

Dossiers du moment :

- 🌀 Augmenter la production d'agneau lourd
- 🌀 Développer la mise en marché
- 🌀 Diminuer les coûts de production sans perdre de qualité
- 🌀 Mettre sur pied un centre de recherche

Quelques slogans

L'agneau frais du Québec « LE MEILLEUR »
L'agneau frais du Québec, Savourez la différence !
L'agneau du Québec... J'en rêêêve !



Ce serait trop bête de croire que tous les agneaux sont les mêmes !



Savourez la différence!

1997 - Centre d'expertise en production ovine du Québec

En 1995, le gouvernement fédéral annonce la fermeture de La Ferme expérimentale de La Pocatière dès avril 1997. Les producteurs ovins du Québec considèrent comme une nécessité absolue pour la production de maintenir un centre de recherche sur le territoire. Lors de l'assemblée générale annuelle de 1996, ils demandent à leur Fédération d'assurer le démarrage du Centre d'expertise en production ovine du Québec (CE-POQ). C'est donc en 1997 que le CEPOQ voit le jour grâce à la collaboration de la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec (FPAMQ), de la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec (SEMRPQ) et d'un professeur de l'Université Laval. La mission principale du CEPOQ est de promouvoir le développement de l'industrie ovine par la recherche, l'amélioration de la génétique, la vulgarisation et l'assainissement des troupeaux, et ce, dans le but d'accroître la rentabilité des entreprises. En plus des projets de recherche, le CEPOQ offre des services-conseils de grande qualité aux producteurs ovins de la province depuis 2007.



Crise

Avec le développement de la production surgit, en 1997, une crise sanitaire sans précédent pour la production ovine : la tremblante du mouton. En 18 mois, près de 11 000 brebis sont abattues. Devant cet hécatombe, plus de 500 producteurs ovins se réunissent à Ottawa le 28 octobre 1998 afin d'obtenir une compensation adéquate et équitable pour la perte de leurs sujets. Un programme spécial est donc instauré à l'automne par le gouvernement pour soutenir la croissance de l'industrie et aider les producteurs à reconstituer leur troupeau. Toutefois, sur le terrain, cette crise a nécessité plusieurs années afin d'être réglée puisqu'un noyau important du cheptel reproducteur et par conséquent de la génétique ovine québécoise, venait de disparaître.

Le secteur en collaboration avec l'Agence canadienne d'inspection d'aliments et la Fédération canadienne du mouton, est demeuré proactif avec la mise en place d'un programme de surveillance de la tremblante au début des années 2000. Ce programme a permis de déterminer les types de sujets les plus sensibles à la tremblante. L'introduction de béliers résistants à la maladie devenait par conséquent une solution d'avenir. En 2005, l'ACIA, en collaboration avec l'industrie ovine, a élaboré les normes nationales du Programme de certification des moutons à l'égard de la tremblante sur lesquelles repose le programme volontaire de certification des troupeaux à l'égard de la tremblante du Canada. On vise ainsi à mettre en place un programme à long terme de lutte contre la tremblante. À ce jour, 120 entreprises canadiennes sont inscrites au programme. En 2010, et pour une durée de deux ans, l'ACIA procède à un échantillonnage accru sur les sujets de plus de douze mois afin d'évaluer la prévalence de la tremblante. Neuf cas sont trouvés au Québec dans ce processus. La Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec conjointement avec la Fédération canadienne du mouton, travaille à faire modifier les montants de compensation dans le programme.





Traçabilité et identification permanente

En 2002, la FPAMQ franchissait une étape importante de son développement en réalisant un projet pilote sur l'implantation de l'identification permanente à l'ensemble du cheptel ovin québécois. Un système qui se veut être un moyen privilégié pour assurer un suivi sanitaire des troupeaux de même que pour améliorer la régie et l'efficacité des entreprises. En mars 2004, on procède à la mise en place officielle de la traçabilité ovine qui été réalisée par Agri-Traçabilité Québec (ATQ). Tout ovin au Québec doit dorénavant être identifié dès la naissance et déclaré à ATQ. Malgré des contestations des producteurs relativement au coût et à la taille des boucles de même qu'en ce qui a trait au temps de gestion du système, les producteurs intègrent graduellement le système. Il faut ici spécifier que la FPAMQ a pris une position officielle à l'effet de ne pas respecter la réglementation en vigueur le temps de s'adapter au système, qui deviendra la base de paiement du programme Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) dès 2009. La Fédération a procédé à une analyse économique des coûts de gestion de la traçabilité visant à les intégrer dans le modèle de ferme de l'entreprise spécialisé dès 2004. Au niveau canadien, on choisit l'identification obligatoire des ovins plutôt que la traçabilité complète.



En marge de la traçabilité, la Fédération est proactive dans le développement d'outils de régie permettant d'utiliser et de gérer les données électroniques. Le développement du logiciel de régie PROVIN, initié par un groupe de producteurs, est poursuivi en 2004. On optera, en 2006, pour le développement d'un ordinateur électronique portatif en lien avec un bâton de lecture que l'on rendra indépendant en 2009. En 2009 et 2010, la Fédération participe au développement d'un ordinateur portable de bergerie en lien avec un logiciel de régie développé par un consultant indépendant, le logiciel Bergère. Ces outils sont une solution aux problématiques liées à la qualité des données de traçabilité et à la lourdeur administrative y étant rattachée.



Vers une mise en marché ordonnée en production ovine
Malgré l'échec de l'enchère électronique obligatoire de 1989, le besoin pour les producteurs ovins québécois de mettre en place une agence de vente et de répondre à un des points fondamentaux de la création de la FPAMQ en 1981, soit l'organisation du marché est toujours présent. En 2002, un plan d'action, *Vers une mise en marché ordonnée en production ovine*, est préparé suite à un mandat de l'assemblée générale annuel de mettre en place une agence de vente dans l'agneau lourd.

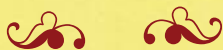
Suite à une consultation, que les producteurs s'entendent sur les grands principes de l'Agence de vente, lesquels sont présentés aux acheteurs en 2004. C'est finalement en novembre 2006, à la suite d'audiences à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec qu'est décrété le démarrage de l'agence de vente en juin 2007.

L'organisation de ce secteur de production a un effet structurant sur les autres secteurs en drainant une quantité régulière d'agneaux sur le marché. Suite à un projet pilote sur la classification des agneaux lourds en 2001 et 2005, une grille de classification est utilisée pour effectuer le paiement des agneaux lourds transigés. Il s'agit d'un service visant la bonification de la qualité des agneaux, donc un incitatif à l'amélioration de cette dernière.

Ensemble, on va de l'avant !

En moins de cinq ans, la production ovine a pris un virage à 180° vers l'organisation et la productivité des entreprises.

Les prochains défis sont l'accroissement des volumes en maintenant la régularité et la qualité des approvisionnements, l'obtention d'un prix concurrentiel sur les marchés par surtout, une amélioration de la santé des troupeaux ovins afin d'assurer un niveau de productivité optimale.



INFORMER LES PRODUCTEURS

Le premier bulletin d'information s'appelle :

Le moutonnier

Il devient ensuite :

**Le Moutonnier Chèvre Québec
et Le Moutonnier et Chévrier du Québec**

qui compte 650 abonnements en 1988

En 2001, les producteurs ovins sont informés par le biais d'Ovin Québec, un véhicule commun de la FPAMQ, du CEPOO et de la SEMRPO.

En 2011, 1 500 personnes reçoivent la revue.

NOUVEAU MÉDIA

- En 2002 la FPAMQ met un site Internet en ligne : une section du site est dédié aux producteurs et une autre est consacrée aux consommateurs
- En 2007, la FPAMQ ajoute une section pour l'Agence de vente des agneaux lourds

Survол du nombre de brebis et de producteurs depuis 1981 :

1981 : 412 producteurs, 54 356 brebis

1987 : 450 producteurs, 59 789 brebis

1993 : 386 producteurs, 64 796 brebis

1994 : 393 producteurs, 67 862 brebis

1996 : 464 producteurs pour 82 735 brebis

2006 : 1 100 producteurs pour 178 000 brebis

2008 : 1 115 producteurs pour 175 000 brebis

2009 : 1 115 producteurs pour 178 000 brebis

2010 : 1 135 producteurs pour 163 000 brebis

2011 : 1 015 producteurs pour 152 500 brebis

Comité « Agence de vente »

Le conseil exécutif de la FPAMQ a mandaté MM. Yves Langlois, Michel Genest, Éric Jobin, Dany Morneau, Michel Thibodeau et Langis Croft afin de former le **comité Agence de vente** et de travailler sur l'amélioration de la mise en marché des agneaux lourds. Le comité a pour principale fonction de réfléchir sur différents dossiers touchant la mise en marché des agneaux lourds et de fournir des recommandations pour aider à la prise de décision des délégués au Conseil d'administration de la Fédération.

Le comité a ainsi travaillé à la préparation des projets de modifications :

- ✦ de l'évaluation des engagements annuels aux fins de redistribution de la prime,
- ✦ du système d'attribution des agneaux lourds entre les acheteurs au sein de la Convention,
- ✦ de la négociation des prix avec les acheteurs.

Ainsi qu'à l'analyse et à la prise de décision concernant différents autres points touchant la mise en marché des agneaux lourds.

Nombre de rencontres : 10

Le comité



Éric Jobin

Yves Langlois

Langis Croft

Dany Morneau

absents de la photo : Michel Genest et Michel Thibodeau



FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC

AGENCE DE VENTE
Agneau lourd

Comité « Sécurité du revenu »

Le conseil d'administration a mis en place en début d'année, un comité Sécurité du revenu dont les principaux mandats ont été d'analyser la possibilité d'établir un coût de production en fonction des différents types d'agneaux vendus et de proposer des pistes à l'intervention de la totalité du programme d'Assurance stabilisation du revenu agricole (ASRA) en 2012. À la suite des travaux, il a été convenu de faire les démarches auprès de la Financière agricoles du Québec (FADQ) afin que soit maintenu le tiers de l'intervention du programme sur les brebis indéfiniment. Le cas échéant, une autre proposition a été faite à l'effet de considérer partiellement le nombre d'agneaux et le nombre de kilogrammes vendus.

Les membres du comité se sont également impliqués lors des rencontres avec le Centre d'études sur les coûts de production agricole (CECPA) dans le cadre de l'enquête sur les coûts de production de l'agneau qui sera réalisée en 2012 sur les données de 2011.

OMBRE DE RENCONTRES : 9

Le comité

Langis Croft

Philippe Lapointe

Marc Mimeault

Éric Jobin

Louis-Philippe
Desrosiers

Comité promotion « Agneau du Québec »

Le comité promotion, formé par les administrateurs de la FPAMQ messieurs Michel Genest et Pierre Waridel, ont reçu un mandat du conseil exécutif de la FPAMQ afin de réfléchir sur la question de la reconnaissance de l'agneau du Québec.

Par conséquent, les membres se sont réunis en comité afin de proposer une définition de l'agneau du Québec et trouver les moyens en vue de valoriser sa promotion auprès des boucheries et des distributeurs.

Les producteurs seront mis au courant au fur et à mesure de l'état d'avancement des travaux et des réflexions du comité par le biais des moyens de communication habituels (Ovin Québec, Agneau lourd express, etc.).



RENCONTRE AVEC ACHETEURS POUR DISCUTER DE PROMOTION...

Au printemps 2011, une rencontre entre le comité de promotion de la FPAMQ et les principaux acheteurs d'agneaux lourds a eu lieu. Les points abordés ont touché l'identification du produit, la valorisation du produit du fait de ses qualités nutritionnels ainsi que, des différents types de clientèle qui consomment l'agneau du Québec, des découpes à valoriser, et du type de promotion à favoriser.



OMBRE DE RENCONTRES : 2

Comité « Santé »

Au cours du printemps 2011, le Conseil d'administration a mandaté un administrateur en la personne de M. Yves Langlois et un producteur désigné en la personne de M. Marie-Antoine Roy afin de former le comité santé dont le principal mandat a été la révision des montants prévus au règlement sur les indemnisations sur les maladies à déclaration obligatoire. Le comité s'est adjoint des représentants du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), du Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ) et de la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec (SEMRPQ) afin d'échanger sur les travaux. Le résultat de l'analyse produite a été transmis à la Fédération canadienne du mouton qui agit à titre de représentant officiel auprès du gouvernement fédéral.

NOMBRE DE RENCONTRES : 11

Agence de vente des agneaux lourds

UNE PROGRESSION MALGRÉ LA RESTRUCTURATION DU SECTEUR

L'année 2011 a été une année de consolidation à l'Agence de vente des agneaux lourds. Le marché a offert des conditions avantageuses pour effectuer la mise en marché de tous les types d'agneaux. De plus, des modifications ont été apportées au Règlement sur la vente en commun des agneaux lourds et à la Convention de mise en marché des agneaux lourds afin d'améliorer le canal de mise en marché.

FORTE DEMANDE DU MARCHÉ

Le travail visant à améliorer la stabilité de l'offre d'agneaux lourds aux acheteurs s'est poursuivi tout au long de l'année financière 2010-2011. On a ainsi constaté une fluctuation hebdomadaire des ventes de moins de 24 % par rapport au volume hebdomadaire moyen annuel. En 2010, on observait un écart de 22 %.

Pour l'année financière 2010-2011, l'Agence de vente a transigé en moyenne près de 1 260 agneaux lourds sur une base hebdomadaire. Il s'agit d'une augmentation par rapport à l'année précédente de près de 9 %. Au cours de l'automne 2010, quatre semaines officielles ont connu un surplus qui s'est rapidement résorbé suite à la tenue d'un encan spécialisé au début du mois de novembre. L'Agence de vente n'a décrété aucune période de surplus au cours de l'année 2011 en raison de la force et de la stabilité de la demande des acheteurs.

Il est d'ailleurs pertinent de noter qu'entre septembre 2010 et août 2011, le volume d'agneaux transigés à l'Agence de vente a augmenté de 8,2 % comparativement à la même période pour 2010.

PRIX EN VIQUEUR EN 2010/2011

PÉRIODE	Prix
1 ^{er} septembre au 2 octobre 2010	7,57 \$/kg carcasse
3 octobre 2010 au 2 avril 2011	8,00 \$/kg carcasse
3 avril 2011 au 2 juillet 2011	8,30 \$/kg carcasse
3 juillet 2011 au 31 août 2011	8,00 \$/kg carcasse



FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC

AGENCE DE VENTE
Agneau lourd



Agence de vente des agneaux lourds

Qualité du produit

L'Agence a entamé une première année d'audit des abattoirs. Le programme d'audit a pour objectif d'évaluer les pratiques et les installations utilisées dans l'abattage de l'agneau lourd. Un auditeur a été engagé spécifiquement pour cette tâche et il a inspecté et produit un rapport pour sept des principaux abattoirs du Québec.

L'Agence de vente a perpétué le service de **classification** des carcasses d'agneaux lourds dans les principaux abattoirs où sont transigés les agneaux lourds du Québec. Onze classificateurs sont à l'emploi de la Fédération afin d'effectuer la tâche de classification selon le Règlement sur la classification du bétail. Pour l'année financière 2010-2011, un auditeur a procédé à trois audits des classificateurs afin de valider et uniformiser leur façon de faire. Comme l'année précédente, une formation collective a eu lieu au printemps. Cette année, la formation abordait le thème de la qualité d'abattage des agneaux et un exercice sur les agneaux « limites » a été réalisé en groupe.

En 2010-2011, la proportion d'agneaux lourds ayant un indice de classification supérieur à 100 est de 77,4 %. Près de 59 % des agneaux lourds mis en marché en 2011 ont donné un poids carcasse entre 20 kg et 24 kg, la catégorie de poids actuellement primée dans la grille de classification. Dans les deux cas, il s'agit de taux similaires à ceux observés en 2010. Par ailleurs, le poids moyen carcasse des agneaux lourds entre 2010-2011 est de 22,66 kg, une augmentation de 1,3 % par rapport à la même période de l'année précédente.



Agence de vente des agneaux lourds

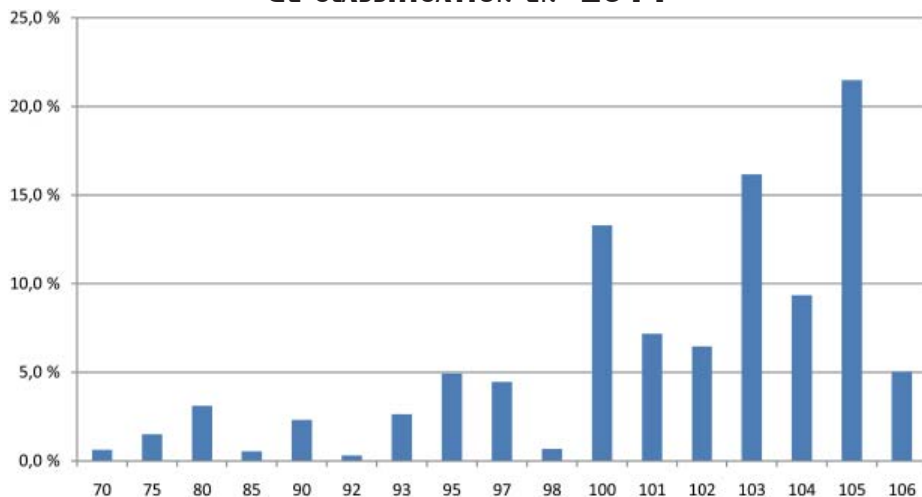
QUALITÉ DU PRODUIT, SUITE

Une modification a été apportée à la Convention de mise en marché des agneaux lourds en 2011 concernant les **agneaux non-classés**. Dorénavant, les agneaux non classés sont payés à l'indice 105 si l'absence de classification est de la responsabilité de l'acheteur. L'article a été modifié afin d'inciter davantage les acheteurs à s'assurer de la disponibilité des carcasses pour la classification.

Cette bonification vient s'ajouter aux modifications apportées à la grille de classification l'année dernière concernant la bonification des agneaux de 20 à 24 kg.

		Indice	
		<100	>100
Poids carcasse	<20	16,5 %	83,5 %
	20-22	18,3 %	81,7 %
	22-24	23,8 %	76,2 %
	24-26	25,1 %	74,9 %
	26-28	35,4 %	64,6 %
	28-30	49,0 %	51,0 %
	>30	61,6 %	38,4 %
		22,5 %	77,5 %

RÉPARTITION DES AGNEAUX LOURDS SELON L'INDICE DE CLASSIFICATION EN 2011



FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC

AGENCE DE VENTE
Agneau lourd





FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC

AGENCE DE VENTE
Agneau lourd

Agence de vente des agneaux lourds

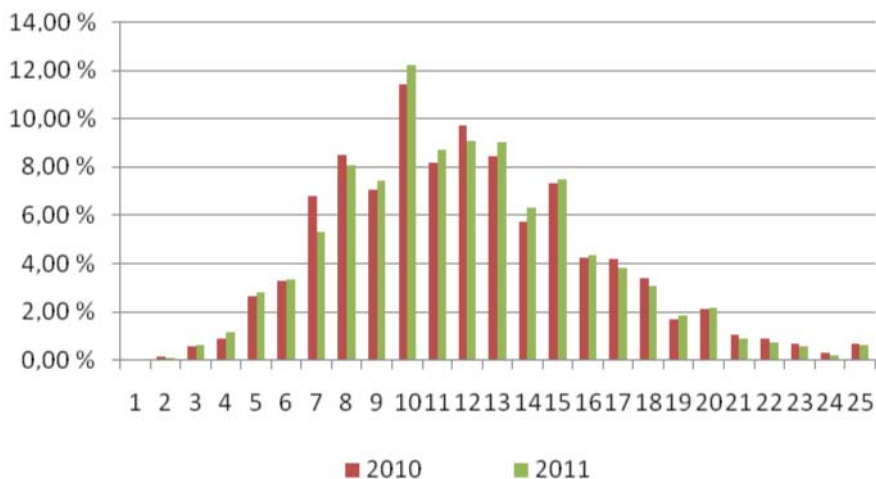
QUALITÉ DU PRODUIT, SUITE

Plus spécifiquement, l'analyse des données de classification de 2011 comparativement à celles de 2010 permet de souligner des changements positifs dans la classification des agneaux lourds. En effet, au niveau de la conformation des carcasses :

- ~ Près de 60 % des agneaux avec une note supérieure à 4 pour la longe, soit 20 % de plus qu'en 2010;
- ~ La note moyenne des longes est de 3,6;
- ~ Près de 13 % des agneaux ont une note du gigot de 4 et plus, soit 2 % de plus qu'en 2010;
- ~ La note moyenne des gigots est de 3.

Il reste cependant des zones d'amélioration à travailler au niveau de la conformation des épaules et des gigots où le nombre d'agneaux avec des classifications inférieures à 3 est encore important. De même, au niveau de la mesure de gras, quoiqu'en baisse, encore 10 % des agneaux ont 18 mm de gras et plus.

Évolution de l'épaisseur de gras 2010, 2011 (EN MILLIMÈTRES)



Agence de vente des agneaux lourds

PRIME À LA RÉGULARITÉ D'APPROVISIONNEMENT

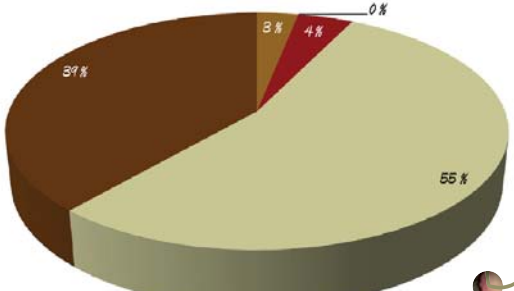
Lors de l'Assemblée générale annuelle de 2010, les délégués ont donné un mandat au conseil d'administration à l'effet de mettre en place un mécanisme visant à favoriser la régularité des approvisionnements, plus particulièrement durant la période hivernale. Les membres du conseil d'administration ont unanimement résolu de prélever, dès le 1^{er} juin 2011, un montant de 0,25 \$/kg sur l'ensemble des agneaux transigés à l'Agence de vente. Le montant ainsi cumulé sera versé sur tous les agneaux livrés à partir du 1^{er} décembre 2011. Cette façon de faire permettra de bonifier où il y a historiquement une forte demande et moins d'agneaux offerts.



Nombre d'agneaux lourds transigés, leurs poids moyens et leurs classifications dans chaque région administrative de la FPAMQ en 2010/2011

Abitibi-Témiscamingue

70-84 85-94 95-99 100-104 105-109



96 = Agneaux transigés

20,56 kg = Poids moyen

102,12 = Indice moyen de classification

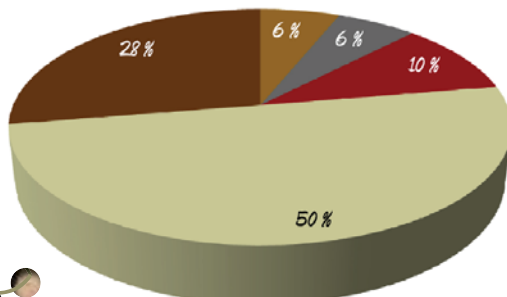
23 940 = Agneaux transigés

22,66 kg = Poids moyen

100,16 = Indice moyen de classification

Bas-Saint-Laurent

70-84 85-94 95-99 100-104 105-109



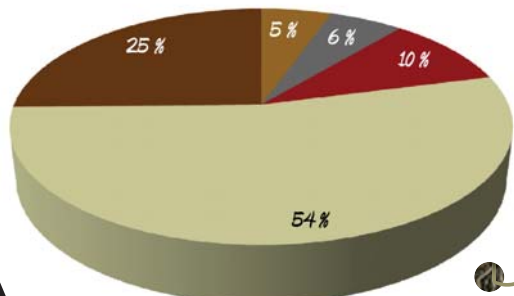
3 576 = Agneaux transigés

22,55 kg = Poids moyen

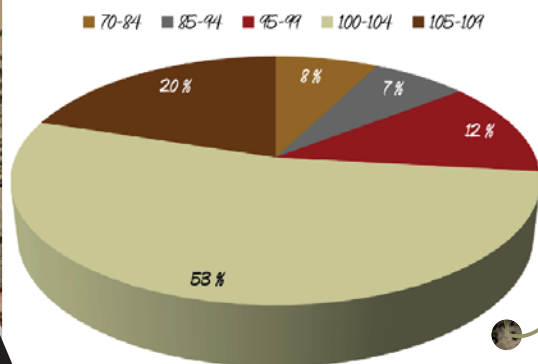
100,25 = Indice moyen de classification

Côte-du-Sud

70-84 85-94 95-99 100-104 105-109



Estrie

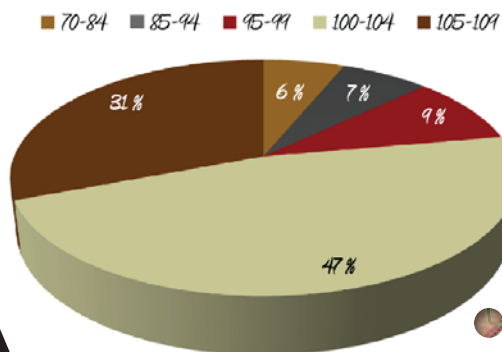


9 732 = *Agneaux transigés*

22,92 kg = *Poids moyen*

99,09 = *Indice moyen de classification*

Gaspésie

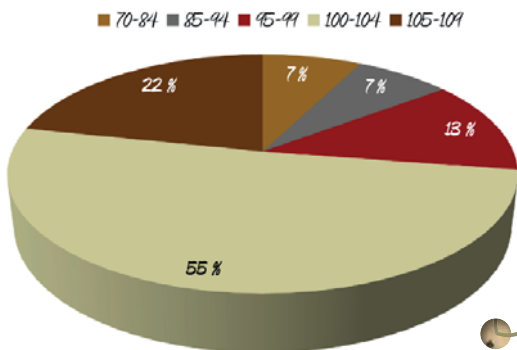


3 778 = *Agneaux transigés*

21,58 kg = *Poids moyen*

100,37 = *Indice moyen de classification*

Lanaudière



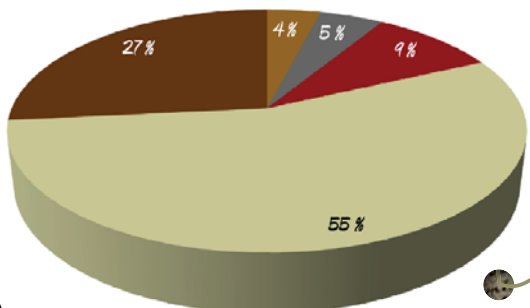
2 193 = *Agneaux transigés*

22,48 kg = *Poids moyen*

99,10 = *Indice moyen de classification*

Mauriciel/Centre-du-Québec

70-84 85-94 95-99 100-104 105-109



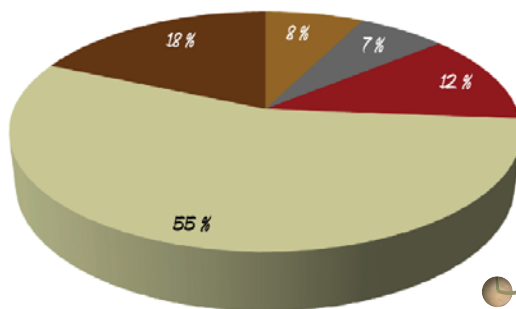
4 253 = Agneaux transigés

23,35 kg = Poids moyen

100,85 = Indice moyen de classification

Outaouais/Laurentides

70-84 85-94 95-99 100-104 105-109



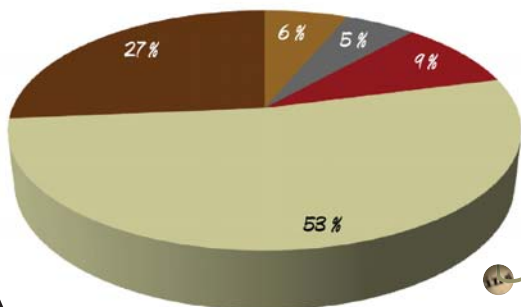
2 315 = Agneaux transigés

22,78 kg = Poids moyen

99,12 = Indice moyen de classification

Québec/Benuece

70-84 85-94 95-99 100-104 105-109



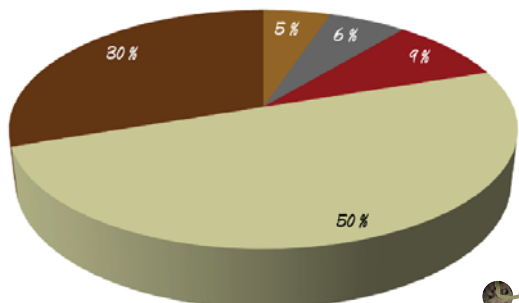
5 397 = Agneaux transigés

22,64 kg = Poids moyen

100,18 = Indice moyen de classification

Saguenay/Lac Saint-Jean

70-84 85-94 95-99 100-104 105-109



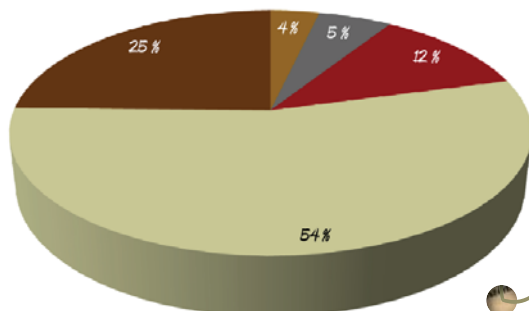
1 132 = Agneaux transigés

23,02 kg = Poids moyen

100,72 = Indice moyen
de classification

Saint-Hyacinthe

70-84 85-94 95-99 100-104 105-109



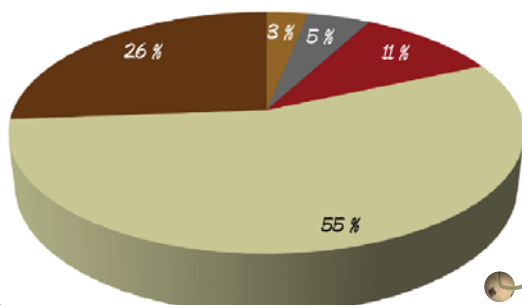
3 363 = Agneaux transigés

22,80 kg = Poids moyen

100,57 = Indice moyen
de classification

Saint-Jean/Valleyfield

70-84 85-94 95-99 100-104 105-109



1 095 = Agneaux transigés

21,51 kg = Poids moyen

100,75 = Indice moyen
de classification



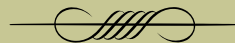
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC

AGENCE DE VENTE
Agneau lourd

Agence de vente des agneaux lourds

ENGAGEMENT ANNUEL DE VENTE

En 2011, 825 agneaux lourds par semaine ont été offerts aux acheteurs sur une base d'engagement annuel. Il s'agit d'une augmentation de plus de 3 % par rapport à 2010 ce qui concorde avec la mise en place d'un prélevé visant à bonifier les agneaux livrés en engagement annuel appliquée depuis janvier 2010. Pour le 2^e semestre de 2010, un montant de la prime en contrat annuel a été de 14 \$/kg et de 0,125 \$/kg lors du premier semestre de 2011. La prime est versée aux producteurs qui se sont engagés à livrer des agneaux en engagement annuel et ont respectés les conditions. Par ailleurs, tel que voté lors de l'Assemblée générale annuelle de 2010, des assouplissements ont été apportés aux critères d'adhésion à un engagement annuel et sont effectifs en 2011. Il est dorénavant possible de compenser un volume de moins de 10 % d'agneaux non-livrés pour un période donnée en les livrant au cours de la période qui précède ou qui suit. Un nombre minimal de 50 % d'agneaux doit être fourni par période de livraison pour éviter un manquement et le volume total d'agneaux engagés en contrat annuel doit être livré.



ENGAGEMENT ANNUEL D'ACHAT

En cours d'année, des modifications ont été apportées à la Convention de mise en marché des agneaux lourds principalement au niveau du libellé des textes. Des ajustements ont été faits en ce qui a trait au fait de pouvoir reporter d'une semaine un engagement annuel en totalité ou partiellement au cours d'un maximum de quatre périodes d'une semaine dans l'année. Cette clause a été ajoutée afin de donner plus de flexibilité dans l'approvisionnement des acheteurs.

Agence de vente des agneaux lourds

PAIEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT

La Fédération a négocié et adopté un principe de prime visant à défrayer les coûts partiels du transport des agneaux en provenance de l'Abitibi-Témiscamingue. Cette démarche a été prise par la Fédération afin d'appuyer les producteurs de la région de l'Abitibi-Témiscamingue dans leur résolution de la problématique liée au transport d'agneaux lourds vers les abattoirs du Québec. Voici les points du projet négocié :

- Les agneaux sont répartis uniformément entre les acheteurs.
- La prime est de 5 \$/agneau et est définie pour une période d'un an.
- Lors des activités d'appariement, les agneaux de cette région pour lesquels une prime pour le transport aura été versée, seront automatiquement attribués aux acheteurs ayant payé la prime.
- Lorsque la Fédération convient d'une période de surplus, le versement de la prime est suspendu tant pour les agneaux transigés, selon les mécanismes de vente conventionnels, que pour ceux en surplus.

VENTES DIRECTES À UN CONSOMMATEUR

La vente directe à un consommateur continue d'être une avenue de mise en marché des agneaux lourds utilisée par les producteurs de l'ensemble des régions du Québec. Il s'agit de ventes qui sont effectuées directement à un consommateur pour sa consommation personnelle. Pour la période, 5 142 agneaux lourds ont été déclarés.



FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC

AGENCE DE VENTE
Agneau lourd



Agence de vente des agneaux lourds

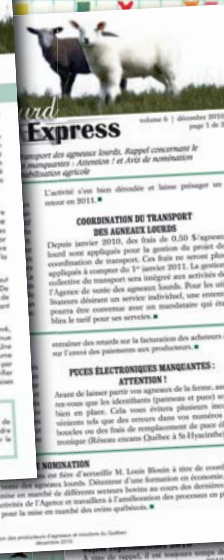
Communication 2010-2011

Agneau lourd express

Pour l'année en cours, 11 numéros du bulletin d'information courriel de l'Agence de ventes des agneaux lourds, L'agneau lourd express, ont été publiés. Divers sujets d'actualité y ont été diffusés tels les modifications à la Convention de mise en marché, l'Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), l'encan spécialisé, le transport, les prix, etc.

Guide du producteur, version 3.0

Au printemps 2011, un nouveau Guide du producteur destiné aux producteurs d'agneaux lourds a été publié et envoyé à tous les producteurs du Québec. Depuis le début de l'Agence de vente des agneaux lourds, plusieurs négociations et modifications ont été réalisées. Une mise à jour du guide était nécessaire.



Programme de paiement anticipé

Le Programme de paiement anticipé est un programme d'aide financière d'Agriculture et Agroalimentaire Canada administré par la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec. Ce programme permet aux producteurs ovins d'avoir accès plus facilement au crédit au moyen d'avances de fonds. Le PPA a pour objectif de « favoriser la commercialisation des produits agricoles des producteurs admissibles, en garantissant le remboursement des avances qui leur sont octroyées afin d'augmenter leurs liquidités ».

C'est une solution simple, pratique et rentable pour le financement de votre entreprise :

- un prêt d'un montant maximal de 400 000 \$*
- Les premiers 100 000 \$ sans intérêt*
- Jusqu'à 300 000 \$ à un taux avantageux (taux de base moins 0,25 %)*

Le montant maximal prêté est calculé en fonction du nombre d'agneaux en inventaire à environ 50 % de la valeur de marché du produit fini.

Somme toute, le PPA procure aux entreprises ovines plus de souplesse pour commercialiser leurs produits agricoles au moment où les conditions sont favorables. Cela signifie une meilleure liquidité de fonds tout au long de l'année et de meilleurs débouchés commerciaux pour leurs produits agricoles.

La FPAMQ est heureuse d'avoir porté mains fortes à 32 producteurs en leur permettant de bénéficier d'un montant global de près de 990 000 \$ d'avance de fonds pendant la période du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011. La totalité du montant était sans intérêt.

L'ensemble des formulaires et documents sont disponibles sur le site de la FPAMQ ainsi que les coordonnées pour rejoindre l'équipe du PPA.



www.agneauduquebec.com/FPAMQ

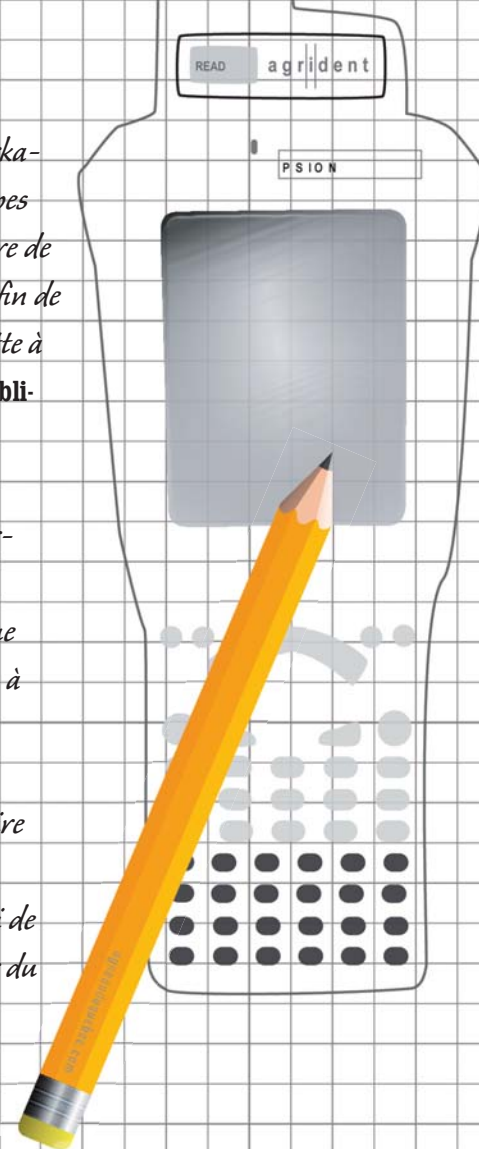
DANS LE BUT DE FAVORISER L'INNOVATION POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DE PERFORMANCE ET AMÉLIORER L'EFFICACITÉ COMMERCIALE, LA FPAMQ A INITIÉ PLUSIEURS PROJETS EN 2011.

Projet : Interface ATQ-Workabout

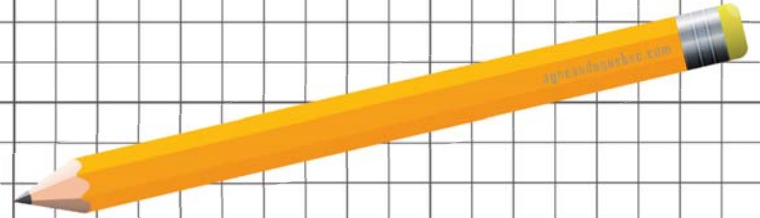
*S*uite à la réalisation du projet de programmation du terminal intégré Workabout à l'automne 2010, qui permet aux producteurs de saisir plusieurs types de données (pesées, saillies, agnelages, disposition d'animaux, etc.), le Ministère de l'agriculture de la pêche et de l'alimentation a accordé un appui financier afin de poursuivre les travaux. L'objectif était d'ajouter une fonctionnalité qui permette à l'utilisateur de l'outil Workabout de **transférer les données sans être dans l'obligation de posséder le logiciel de régie ni de retranscrire les données.**

Dans un contexte où l'implantation de la traçabilité est devenue un incontournable et où plusieurs intervenants utilisent les données fournies par les producteurs par le biais d'Agri-Traçabilité Québec (ATQ), il devient important que les outils mis à la disposition des producteurs répondent à cet objectif de façon à minimiser les risques d'erreurs et à optimiser le temps.

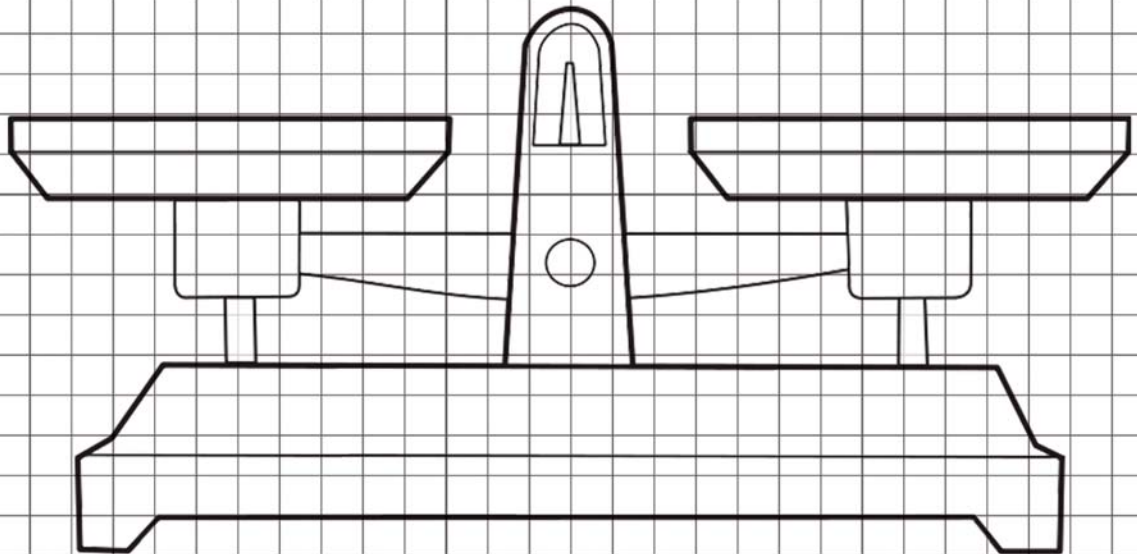
La fonctionnalité qui a été développée permet ainsi aux producteurs de produire un fichier de type .Dat conforme à la base de données d'ATQ. Les résultats du projet ont été rendus publics dès février 2011 alors que l'outil Workabout muni de l'ensemble de ses fonctionnalités était disponible pour les producteurs à partir du printemps 2011.



Projet : Étude de pesée des produits tripiers chez l'agneau



Le MAPAQ a accordé un appui financier pour la réalisation d'une étude sur la pesée des produits tripiers chez l'agneau. Les travaux ont été amorcés au cours de l'été 2011 en collaboration avec le centre de recherche d'Agriculture et agroalimentaire Canada. L'objectif de l'étude est de définir le poids des organes d'un agneau lourd et d'établir une relation entre le poids des organes et de la carcasse. L'étude a permis ainsi de recueillir des données fiables avec une méthode scientifique établie. Les résultats de l'étude seront diffusés au cours de l'automne 2011.



L'ANNÉE 2011 A ÉTÉ SOUS L'AUSPICE DE RÉFLEXIONS ET D'ALLIANCES STRATÉGIQUES POUR LA FPAMQ AVEC LES DIVERS PARTENAIRES ET MAILLONS DE LA FILIÈRE OVINE.

Redynamisation de la Table filière ovine

En mai 2011, la FPAMQ a convié l'ensemble des parties prenantes du secteur ovin à une première rencontre afin de redynamiser la Table filière sectorielle. Ce fut une occasion pour l'ensemble des divers maillons de l'industrie pour échanger sur leur implication respective afin de redémarrer les **activités** de cette Table et de discuter sur les **stratégies dynamiques à établir afin de renforcer le positionnement sur le marché**. Il a été convenu de revoir les règlements généraux qui régissent cette Table, reconstituer un nouveau conseil d'administration et tenir des rencontres régulières.



Table filière ovine et projets dans l'air

Suite à la relance officielle de la Table filière, les divers participants se sont activés autour de la question de la planification stratégique du secteur et surtout du **contexte de la forte demande pour la viande ovine au Québec**. Toutefois, cette situation n'échappe pas à la réalité de la concurrence auquel le secteur est soumis. Les intervenants du secteur au Québec n'ont pas le choix de s'adapter pour se différencier de la concurrence. Par conséquent, ils doivent **connaître les déterminants de la demande afin de répondre adéquatement** aux caractéristiques désirées en termes de prix, d'homogénéité et de qualité du produit.

Deux projets inscrits dans le cadre de la planification stratégique pourraient être réalisées au cours de la prochaine année afin de répondre à cette question, à savoir :

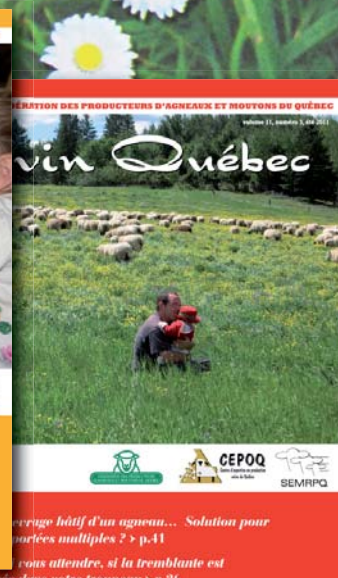
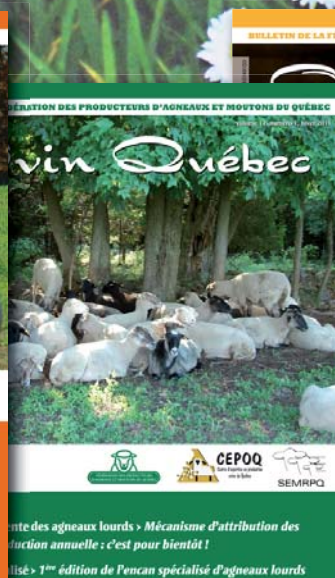
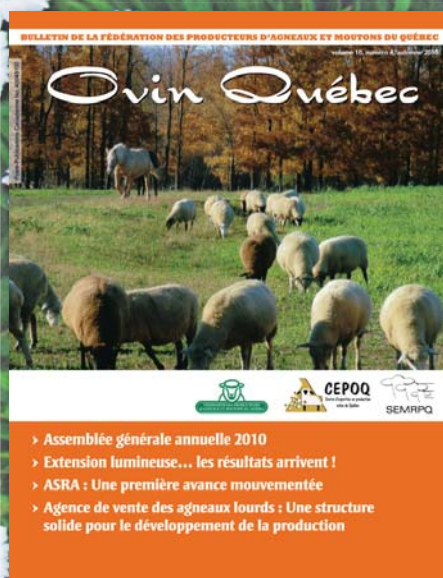
- ~ Étude sur le profil des consommateurs d'agneaux au Québec;
- ~ Étude sur le développement des stratégies marketing pour l'agneau du Québec.



Communication et promotion 2010-2011

Publication Ovin Québec

La publication officielle de la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec (FPAMQ), faite en collaboration avec le Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ) et la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec (SEMRPQ) est toujours riche en informations. En effet, diverses chroniques portant, entre autres, sur la mise en marché, les marchés internationaux, la production ovine laitière, la technologie, la santé, la recherche et les moutons de race pure ont été publiés. Durant l'année 2010/2011, un dossier spécial sur la technologie et traçabilité a été publié. Le numéro du printemps contenait le nouveau Guide du producteur de l'Agence de vente des agneaux lourds.



Communication et promotion 2010-2011

Publicité

Saviez-vous que l'agneau du Québec...

Les nombreux usagers du Métro de Montréal ont appris davantage sur l'agneau du Québec. En collaboration avec Aliments Québec, la FPAMQ publié de l'information sur l'agneau du Québec sur les grands écrans des principales stations du réseau de transport du Métro de Montréal. L'agneau du Québec a bénéficié d'une très belle visibilité juste avant la période des Fêtes 2010 et à la fin du printemps 2011, pour les BBQ.



Communication et promotion 2010-2011



- 2 c. à thé (10 ml) de romarin
- 1 gousses d'ail finement hachée
- sel et poivre, au goût
- 1 citron (facultatif pour décoration au service)

agneau du Québec romarin et citron

10 minutes
et 2 h pour la marinade

6 minutes

Méthode
Mélanger l'ail, l'huile d'olive, le jus de citron, le romarin, le sel et le poivre dans un bol. Baignonner les côtelettes d'agneau de la marinade, couvrir et laisser 2 heures au frais. À quelques reprises, enduire les côtelettes d'agneau de marinade. Faire griller les côtelettes sur le BBQ préalablement préchauffé. Servir avec une salade ou autre accompagnement de votre choix.

www.agneauquebec.com

Portes ouvertes sur les fermes du Québec

Le 11 septembre dernier se tenait la neuvième édition des Portes ouvertes sur les fermes du Québec. Au total, 126 000 visiteurs ont visité l'ensemble des fermes ouvertes. La FPAMQ a fait parvenir des affiches, de nouvelles fiches recettes et une aide monétaire pour les dégustations aux cinq fermes ovines qui ont accueilli les visiteurs.

Recettes d'agneau du Québec

Six nouvelles recettes ainsi que des guides de coupes ont été imprimés par la fédération cette année. De plus, la FPAMQ fournit des recettes pour diverses parutions du magazine *Inspiration cuisine* dont les thèmes touchaient la cuisine italienne et les BBQ.



Tajine d'agneau à la marocaine

4 portions

20 minutes

1 h 30

Ingredients

- 1 kg (800 g) cou ou épaule d'agneau du Québec dégraissée, en petites cubes
- Sel et poivre du moulin (au goût)
- 3 c. à soupe (45 ml) huile d'olive
- 1/2 c. à soupe (7 ml) harissa ou pâte de piment fort
- 1/2 c. à thé (2 ml) de cannelle moulue
- 1 boîte (20 cl) d'olives
- 1 oignon, en cubes
- 2 gousses d'ail
- 2 carottes, en cubes
- 1/2 navet, en cubes
- 1 pomme de terre, en cubes
- 2 feuilles de laurier
- Eau (quantité suffisante)
- 1 boîte (19 cl) de menthe et coriandre

Méthode

Salier et poivrer l'agneau. Dans une casserole émaillée, chauffer l'huile à feu moyen-élevé et y faire dorer les morceaux un peu à la fois. Remettre tout l'agneau, ajouter la harissa, les épices et les tomates. Bien remuer. Porter à ébullition. Couvrir et mijoter 30 minutes à feu doux. Ajouter les légumes et la menthe.



www.agneauquebec.com

Communication et promotion 2010-2011

NOUVEAUX MÉDIA

Nouveau look pour le site Internet de l'Agneau du Québec

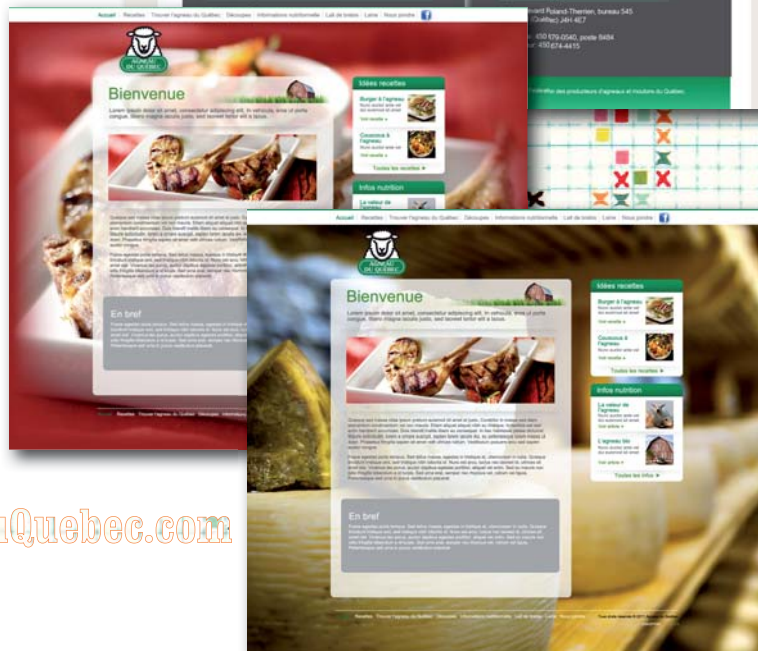
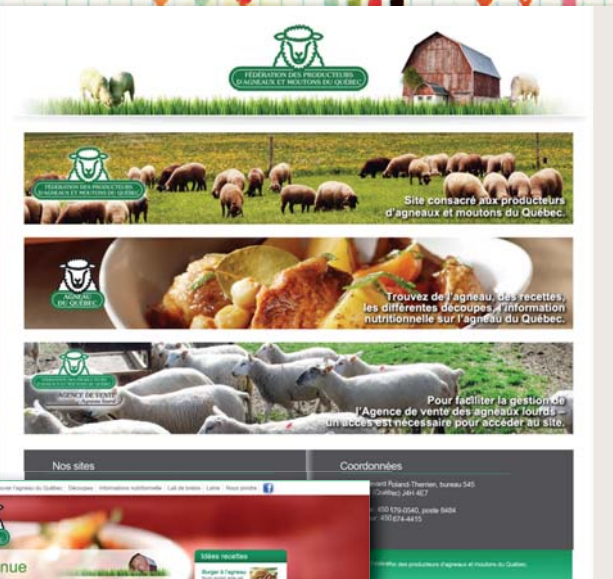
L'été dernier, la FPAMQ amorçait le rafraîchissement du site Internet de l'Agneau du Québec, un site entièrement consacré aux consommateurs d'agneau du Québec. Le site, plus convivial pour les visiteurs, pourra être visité dès le début novembre 2011.

Il sera dorénavant plus facile pour les consommateurs de trouver de l'agneau du Québec près de leur domicile grâce à une carte interactive, où les fermes sont classées par régions. De plus, les visiteurs pourront en connaître plus sur les découpes d'agneau et trouver de nouvelles idées recettes. Les sections importantes, comme celle sur les informations nutritionnelles, ont été conservées. De nouvelles sections ont été ajoutées au site : le lait de brebis et la laine.

www.agneauduquebec.com/AgneauQuebec.com

Web 2.0

La page Facebook de l'agneau du Québec a maintenant plus de 140 admirateurs. Faites comme eux et démontrez votre intérêt pour ce délicieux produit !



Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec

Les 12 syndicats ovins régionaux

Syndicat des producteurs d'agneaux et moutons

d'Abitibi-Témiscamingue

970, ave. Larivière, C.P. 610
Rouyn-Noranda QC J9X 4K5
Téléphone : 819 762-0833
Télécopieur : 819 762-0575

Syndicat des producteurs d'ovins du Bas-St-Laurent

284, rue Potvin
Rimouski QC G5L 7P5
Téléphone : 418 723-2424
Télécopieur : 418 723-6045

Syndicat des producteurs d'agneaux et moutons de la Côte-du-Sud

1120, 6^e avenue, bureau 100
La Pocatière QC G0R 1Z0
Téléphone : 418 856-3044
Télécopieur : 418 856-5199

Syndicat des producteurs de moutons de l'Estrie

4300, boul. Bourque
Sherbrooke QC J1N 2A6
Téléphone : 819 346-8905
Télécopieur : 819 346-2533

Syndicat des producteurs d'agneaux et moutons de la région de Québec

5185, rue Rideau,
Québec QC G2E 5S2
Téléphone : 418 872-0770
Télécopieur : 418 872-3386

Syndicat des producteurs de moutons du Saguenay - Lac-St-Jean

3635, rue Panet
Jonquière QC G7X 8T7
Téléphone : 418 542-5666
Télécopieur : 418 542-3011

Syndicat des producteurs d'agneaux et moutons de la Gaspésie

172, boul. Perron Est
New-Richmond QC G0C 2B0
Téléphone : 418 392-4466
Télécopieur : 418 392-4862

Syndicat des producteurs d'agneaux et moutons de Lanaudière

110, rue Beaudry Nord
Joliette QC J6E 6A5
Téléphone : 450 753-7486
Télécopieur : 450-759 7610

Syndicat des producteurs d'ovins de la Mauricie et du Centre-du-Québec

1940, rue des Pins
Nicolet QC J3T 1Z9
Téléphone : 819 293-5838
Télécopieur : 819 293-6698

Syndicat des producteurs d'ovins de l'Outaouais et des Laurentides

55, rue Grignon
St-Eustache QC J7P 4X1
Téléphone : 450 472-0440
Télécopieur : 450 472-8386

Syndicat des producteurs d'agneaux et moutons de Saint-Jean - Valleyfield

6, rue du Moulin
Saint-Rémi, QC J0L 2L0
Téléphone : 450 454-5115
Télécopieur : 450 454-6918

Syndicat des producteurs d'ovins de la région de Saint-Hya- cinthe

3800, boul. Casavant Ouest
St-Hyacinthe QC J2S 8E3
Téléphone : 450 774-9154
Télécopieur : 450 778-3797